



# COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

## Vingt-troisième session

Monrovia, Libéria, 11-14 juillet 2023

**Projet de taille moyenne de la CCLME: “ Vers une gestion durable du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) - soutien initial à la mise en œuvre du PAS”**

1. Au cours de la phase précédente (2010-2018), les pays membres (Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Maroc, Sénégal et Gambie) ont préparé et approuvé un programme d'action stratégique (PAS) pour lutter contre la dégradation du grand écosystème marin des Canaries (CCLME) causée par la surpêche, la modification de l'habitat et les changements dans la qualité de l'eau. Le PAS se concentre sur des solutions et des actions de gestion pour le CCLME qui permettront d'obtenir un écosystème sain, géré de manière durable, fournissant des services et des avantages équitables pour le bien-être humain d'ici 2030.
2. Afin de tirer parti de la dynamique et des partenariats établis au cours du précédent projet du CCLME, le projet de taille moyenne proposé, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), vise à créer des conditions favorables à la mise en œuvre effective du PAS du CCLME. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre un ensemble d'activités dans le cadre des trois composantes suivantes : (i) renforcement des partenariats et encouragement des investissements pour la mise en œuvre du PAS du CCLME ; (ii) renforcement des connaissances, de la gestion et des capacités des institutions de pêche et des communautés pour l'utilisation durable des ressources halieutiques transfrontalières et des écosystèmes associés ; et (iii) communication, suivi et évaluation. La durée prévue du projet était de 18 mois, mais il a été prolongé jusqu'en décembre 2023, la FAO servant d'agence de mise en œuvre pour les fonds du FEM.
3. Après un retard de deux ans lié au recrutement du personnel de l'unité de coordination régionale et à la pandémie de Covid-19, le PSM CCLME a été effectivement lancé en novembre 2021. Depuis, et conformément aux plans d'action annuels 2022 et 2023 validés par le comité de pilotage du projet, plusieurs activités ont été menées dans le cadre des trois composantes du projet.
4. **Partie 1** : Renforcer les partenariats et encourager les investissements pour la mise en œuvre du PAS du CCLME:
  - Le projet a finalisé les réunions consultatives nationales du CCLME sur les propositions de recommandations sur le mécanisme de consortium multisectoriel et

l'accord de partenariat pour la mise en œuvre du PAS dans sept pays partenaires (Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Maroc et Sénégal). Les projets de recommandations de la deuxième réunion consultative sur le consortium multisectoriel et l'accord de partenariat ont été finalisés et seront soumis pour approbation en septembre-octobre 2023.

- Le développement de la stratégie de financement du PAS est en cours. Cette activité a été retardée parce qu'elle doit être basée sur les recommandations relatives à l'établissement de l'accord de partenariat du consortium, qui sont maintenant formulées et en cours d'examen par le consortium multisectoriel.
- L'élaboration du plan opérationnel régional et des plans d'action nationaux (PAN), dans chacun des sept pays, sur la base des priorités identifiées dans le PAS, est en cours de finalisation et sera soumise à l'adoption de toutes les parties prenantes en juillet 2023.

5. **Partie 2:** Renforcer les connaissances, la gestion et les capacités des institutions et des communautés de pêche en vue d'une utilisation durable des ressources halieutiques transfrontalières et des écosystèmes associés:

- Le groupe de travail sur l'analyse et la planification de l'écosystème du CCLME a été créé et a entrepris une évaluation et une analyse des connaissances scientifiques disponibles afin d'identifier les lacunes et/ou les données et informations scientifiques sur l'état de l'écosystème :
  - Stocks pélagiques et démersaux, mammifères marins et oiseaux (avec d'autres espèces vulnérables).
  - Habitats critiques et biodiversité menacée.
  - La qualité des eaux marines dans la zone CCLME.
- Une feuille de route a été finalisée lors de la deuxième réunion du groupe de travail sur les écosystèmes du CCLME qui s'est tenue à Casablanca, au Maroc, du 2 au 5 mai 2023. La deuxième réunion a discuté de la caractérisation et du fonctionnement des écosystèmes, y compris les impacts du changement climatique dans la région du CCLME.
- Dans le cadre de la collaboration stratégique avec le programme EAF-Nansen, une étude de l'écosystème transfrontalier a été entreprise sur les espèces démersales et les petites ressources pélagiques exploitées dans le CCLME.
- Le site web du projet diffuse régulièrement des informations techniques et scientifiques relatives aux activités du CCLME et de ses partenaires.
- En collaboration avec le programme EAF-Nansen, sept scientifiques (un par pays du CCLME) ont été formés à l'utilisation de l'outil de suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches. L'analyse des plans de gestion existants pour vérifier leur cohérence avec l'approche écosystémique des pêches (EAF) et le partage des meilleures pratiques de mise en œuvre des plans de gestion des pêches sont en cours de finalisation afin de soutenir l'opérationnalisation du cadre de gestion dans les sept pays du CCLME.
- Un projet de matériel de formation sur l'AEP est en cours d'élaboration en collaboration avec le programme EAF-Nansen et l'initiative pour la pêche côtière en Afrique de l'Ouest pour les communautés de pêcheurs dans la zone CCLME.

6. **Partie 3: Communication, suivi et évaluation:**
- Le site web du projet CCLME fonctionne, et les connaissances et les rapports techniques liés aux activités du projet sont régulièrement partagés (<https://www.fao.org/in-action/canary-current-lme/en/>).
  - Les supports de communication des principales réunions organisées par le projet sont stockés et partagés.
7. En raison de la pandémie de COVID-19, le processus de planification a été retardé d'environ deux ans. Ce retard s'est encore allongé en raison de l'installation physique tardive de l'unité de coordination régionale et de la restriction drastique des activités sur le terrain dans les pays partenaires où l'accès à l'internet est très difficile pendant cette période. Cependant, ce MSP contribue à la création d'un environnement propice à la mise en œuvre efficace du projet SAP grâce à l'élaboration de:
- a. Recommandations pour l'accord de consortium du partenariat CCLME;
  - b. Stratégie de financement multisectoriel de la CCLME;
  - c. Stratégie de la CCLME en matière d'égalité des sexes;
  - d. Mise en place du groupe de travail sur les écosystèmes pour le renforcement des connaissances scientifiques sur le CCLME; et
  - e. La stratégie de communication de la CCLME.
8. Une note conceptuelle est en cours de finalisation et sera soumise au FEM pour examen dans le cadre de la formulation du formulaire d'identification de projet (PIF).
9. La FAO souhaite entreprendre la formulation du projet de mise en œuvre du PAS qui vise à tirer parti des efforts communautaires, nationaux et régionaux pour utiliser durablement les ressources halieutiques, conserver les habitats et les écosystèmes essentiels et améliorer la qualité de l'eau conformément à une approche écosystémique de la gestion en vue d'atteindre un objectif à long terme d'amélioration des écosystèmes océaniques sains et de la transformation durable de la biodiversité.
10. Le projet SAP sera mis en œuvre par des actions regroupées en quatre composantes interdépendantes, qui contribueront toutes au maintien de la santé du CCLME et au bien-être des populations de la région de l'Afrique du Nord-Ouest:
- a. Gestion durable de la pêche par la mise en œuvre d'une approche écosystémique et la protection des espèces vulnérables;
  - b. Conservation et réhabilitation des habitats essentiels et de la biodiversité dans les zones marines et côtières de la CCLME;
  - c. Réformes de la gestion et des politiques visant à améliorer la qualité de l'eau dans les milieux marins, côtiers et estuariens de la CCLME; et
  - d. Mécanisme régional pour une gouvernance efficace et la mise en œuvre du PAS par le biais d'une planification, d'une gestion, d'une communication et d'un suivi coopératifs de la CCLME.